

Les micro-crèches étudiées

Le JSL, 13 Janvier 2012

Le comité de pilotage Enfance jeunesse de la communauté de communes Arroux-Mesvrin (CCAM), tenu fin décembre, a été l'occasion d'établir les bilans des différentes actions.

Il a également été le cadre de la présentation d'une étude sur les besoins relatifs à la petite enfance.

Cette étude conduite par les foyers ruraux et l'association des collectifs enfants parents professionnels (ACEPP) recommande une action phare, à savoir, la création de structures d'accueil pour la petite enfance.

Et le président Christian Gillot de commenter : « Cela va dans le sens de la modernité avec des services nouveaux aux familles. J'espère une collaboration avec la communauté de communes Beuvray-Val d'Arroux (CCBVA). »

Les responsables ont alors



Élus et techniciens ont écouté attentivement les responsables de l'étude. Photo G. L. (CLP)

La population, stable, comprend 250 enfants âgés de 0 à 3 ans. 143 assistantes maternelles sont recensées.

présenté l'historique de l'étude et les résultats d'une enquête.

Basée sur un taux de population qui apparaît stable, elle fait apparaître l'existence de 250 enfants âgés de 0 à 3 ans,

avec environ 70 naissances annuelles. Il ressort également qu'un tiers des assistantes maternelles ne travaille pas, sur les 143 recensées. Environ 150 enfants ne sont pas accueillis sur le territoire,

dont approximativement la moitié a moins de 3 ans. Ce nombre d'enfants est considéré comme important.

Plus de 200 questionnaires ont été envoyés aux familles et 75 réponses ont été enregistrées. Il ressort qu'il y a un vrai manque en structure d'accueil.

Pour les responsables de l'étude, l'avis est favorable à un accueil collectif pour répondre au problème des ho-

naires atypiques de fonctionnement, sur le modèle de micro-crèches créées en 2007

Ils estiment que dans un premier temps, vu la conformation géographique en suivant les vallées, les micro-crèches seraient idéales. Et d'expliquer qu'il y a peu de risque à la création, considérant qu'une surface d'accueil d'environ 100 m² coûte entre 90 000 € et 130 000 € et que la Caisse d'allocations familiales subventionne à hauteur de 40 % le solde étant à la charge de la collectivité.

Quant aux parents utilisateurs, ils paient en fonction du quotient familial.

Ces hypothèses étant posées, les élus sont invités à poursuivre la réflexion concernant le choix du financement, les locaux et les aides possibles. Une réflexion qui sera abordée avec les partenaires.

GUY LHENRY (CLP)